

SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE.

INSTITUT ROYAL D'AERONOMIE SPATIALE DE BELGIQUE (IASB)

AVIS AU MONITEUR BELGE – 28/04/2021

Vacance d'un emploi de Chef de travaux (classe SW2) de la carrière scientifique – Vacance numéro HRM S 2706 (Atmosphères planétaires (D43))

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité. Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

1. POSITIONNEMENT DE LA FONCTION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.

- Il s'agit d'un emploi d'agent scientifique statutaire à prestations complètes.
- Titre et classe de la carrière scientifique: Chef de travaux (classe SW2).
- Groupe d'activités de la carrière scientifique dont l'emploi fait partie: groupe d'activités I "recherche scientifique et développement expérimental".

L'emploi sera exercé au sein du groupe de recherche 'Atmosphères Planétaires' (D43) de la division scientifique 'Rayonnement solaire en atmosphères' à l'Institut royal d'Aéronomie spatiale de Belgique.

2. REGIME LINGUISTIQUE.

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français ou néerlandais en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

3. CONTEXTE DE LA FONCTION.

Le groupe « Atmosphères planétaires » est spécialisé dans le développement et l'exploitation d'instruments pour des missions spatiales ciblant l'acquisition et le traitement de données à haute résolution spatiale et spectrale permettant de mieux caractériser les atmosphères et surfaces de planètes autres que la Terre.

L'équipe d'une quinzaine de personnes est impliquée dans divers projets de recherche et de missions spatiales, associés notamment aux instruments développés à l'IASB, comme SOIR sur Venus Express ou NOMAD sur ExoMars TGO. Le groupe est aussi engagé dans le développement de nouveaux instruments comme MAJIS (JUICE) ou VenSpec-H (EnVision), travaillant en étroite collaboration avec les services d'Ingénierie et de 'Irradiance solaire et radiométrie' de l'IASB.

Dans ce cadre, la fonction à occuper couvre un large domaine de compétences et d'activités.

1. la maîtrise des techniques de mesures dans l'étendue spectrale de l'ultra-violet à l'infrarouge en ce qui concerne l'optique, la radiométrie ainsi que le

- dimensionnement et la caractérisation des différents éléments instrumentaux optiques ;
2. les principes des géométries d'observation et de couverture géographique, ainsi que la connaissance des méthodes d'inversions adéquates ;
 3. la maîtrise des techniques de mesures spectroscopiques et radiométriques en laboratoire en support au développement d'instruments spatiaux ;
 4. la gestion d'un instrument spatial, depuis sa conception jusqu'au traitement des données recueillies, en particulier la gestion d'une équipe et des relations envers l'agence spatiale responsable.

La fonction requiert donc une polyvalence dans la maîtrise des techniques générales utilisées par les instruments spatiaux ainsi qu'une capacité de gestion d'équipe et de projet.

4. CONTENU DE LA FONCTION.

4.1. Objectifs de la fonction au regard des missions de l'établissement.

Le collaborateur assurera au minimum :

- un rôle de coordinateur scientifique de l'équipe pour les futures missions spatiales, en particulier pour l'instrument VenSpec-H sur EnVision, y compris la coordination des activités afférentes avec différents services au sein de l'IASB (Ingénierie, Irradiance solaire et radiométrie et Informatique);
- un rôle de coordinateur scientifique envers les autres entités belges de recherche, notamment les universités, en support aux activités du groupe, en particulier aux missions spatiales dans lesquelles le groupe est impliqué (support au niveau de mesures en laboratoire ou de développement d'algorithmes) ;
- une participation active et collaborative au traitement des données recueillies par les instruments dans lesquels le groupe est impliqué ;
- une tâche d'exploration de nouvelles techniques de mesure et, le cas échéant, la soumission de proposition d'instruments ou de missions en aéronomie spatiale ;
- une réflexion et une stratégie à long terme pour pérenniser l'expertise développée dans le groupe ;
- une recherche de collaborations internationales vers de nouvelles missions spatiales propices à soutenir le niveau d'excellence de l'IASB.

Il veillera à encourager la publication des résultats de l'équipe dans les supports adéquats et participera à leur diffusion au niveau international et vers le grand public et les médias.

5. PROFIL DE COMPETENCES.

5.1. Diplômes et formations requis.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de Docteur en Sciences ou de Docteur en Sciences d'Ingénieur ou de Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique

5.2. Compétences techniques (connaissances, spécialisations, expériences, ...).

5.2.1. Compétences, spécialité(s) et expériences exigées auxquelles le candidat doit satisfaire pour être retenu (critères d'admission).

1. Avoir une bonne connaissance générale de la physico-chimie atmosphérique impliquée dans l'aéronomie des planètes, ainsi que de la spectroscopie appliquée à la base des instruments développés par le groupe ;
2. Avoir des compétences approfondies dans au moins deux des quatre aspects des objectifs de fonction mentionnés plus haut;
3. Avoir démontré de très bonnes compétences en matière 1) de rédaction d'articles scientifiques, 2) rédaction de propositions de recherche auprès d'instances comme la Politique Scientifique belge et l'ESA, et 3) de communication orale de résultats scientifiques;

5.2.2. Expériences, connaissances et aptitudes supplémentaires souhaitées qui constitueront des atouts (critères de classement supplémentaires).

- Avoir démontré de très bonnes compétences de gestion de groupe et de projets;
- avoir de l'expérience dans l'encadrement d'autres scientifiques et ingénieurs y compris le suivi d'étudiants (masters et thèses) ;

5.2.3. Atouts supplémentaires.

- Une bonne connaissance de l'anglais (écrit et parlé) est un atout important.
- Une connaissance minimale de l'autre langue nationale que celle correspondant au rôle linguistique auquel le candidat sera assigné sera considérée comme un atout supplémentaire.

5.3 Compétences génériques (compétences comportementales, aptitudes, ...).

1°. Gestion de l'information :

- Innover
- Démontrer un intérêt pour la dissémination des résultats et leur vulgarisation

2°. Gestion des tâches :

- décider et se montrer responsable pour les décisions prises
- s'impliquer dans les tâches de gestion (financière, administrative et de rapportage)
- contribuer au développement de stratégies scientifiques et développer une vision à long terme

3°. Gestion des relations :

- travailler en équipe (compétence-clé) et partager son expertise avec ses collègues
- agir de manière orientée service (compétence-clé) ; être à l'écoute des demandes des collègues, des partenaires de projet et des utilisateurs éventuels des résultats
- conseiller
- avoir une attitude proactive en ce qui concerne les collaborations internes et externes.

4°. Fonctionnement personnel :

- faire preuve de fiabilité (compétence-clé)
- atteindre des objectifs (compétence-clé) ; avoir une capacité d'agir ou de réagir rapidement lorsque la situation l'exige (par exemple en cas d'échéances rapprochées pour une proposition ou une conférence)
- faire preuve d'engagement
- être orienté service
- s'auto-développer (compétence-clé) ; prise d'initiative en vue d'étendre ses connaissances, de suivre l'évolution du domaine, et bonne connaissance de ses propres compétences (forces et faiblesses)
- pouvoir travailler de façon autonome et animer une équipe scientifique pluridisciplinaire
- pouvoir contribuer à la recherche et l'obtention de contrats de recherche pour l'équipe

5.4 Exigences à remplir pour un recrutement dans la classe SW2.

- Disposer d'une expérience scientifique d'au moins 4 ans valorisable au titre d'ancienneté scientifique au sens du statut (art. 7, § 2 - 3, de l'arrêté royal du 25 février 2008 fixant le statut du personnel scientifique des établissements scientifiques fédéraux).
- Être porteur d'un diplôme de docteur obtenu à la suite de la défense publique d'une dissertation en rapport avec la fonction à exercer.

6. CONDITIONS DE TRAVAIL.

6.1. Rémunération - carrière.

Le candidat sélectionné sera engagé comme Chef de travaux (classe SW2) avec l'échelle de traitement SW21 correspondante.

Rémunération minimum (montants bruts, à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises):

SW21 (4 ans d'ancienneté): 59.751,12 € par an (4.979,26 € par mois)

La période d'essai a une durée normale de un an .

6.2. Autres avantages.

- Possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme fr-nl
- Assurance hospitalisation avantageuse
- Gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- Avantages et offres intéressantes grâce à la carte Fed +
- Possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- Divers avantages sociaux
- Garderie d'enfants durant les vacances scolaires d'été
- Horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSIBILITE.

7.1. Le candidat choisi doit remplir, à la date de l'entrée en service, les conditions suivantes:

- être Belge ou citoyen d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse;
- jouir des droits civils et politiques;
- avoir satisfait aux lois sur la milice;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction sollicitée.

7.2. Au plus tard le dernier jour du délai fixé pour l'introduction des candidatures, les conditions suivantes doivent être remplies:

- être porteur du/des diplôme(s) requi(s) (voir le point 5.1 ci-dessus);
- réunir les compétences techniques requises (voir le point 5.2.1 ci-dessus) et en faire preuve.
- réunir les compétences génériques requises (voir le point 5.3. ci-dessus).
- répondre aux exigences générales requises (voir point 5.4 ci-dessus).

7.3. Dans les deux cas ci-après, la participation à la procédure de sélection n'est possible que sous les réserves suivantes.

7.3.1. Le diplôme requis a été obtenu dans un pays autre que la Belgique.

Dans ce cas, le président du jury examinera préalablement si le diplôme présenté par le candidat est admissible en application des dispositions des directives 89/48/CEE ou 92/51/CEE du Conseil des Communautés européennes.

C'est pourquoi le candidat concerné doit ajouter à sa candidature, en plus d'une copie du diplôme présenté, les renseignements et les documents requis suivants en vue de l'examen précité :

- une traduction du diplôme si celui-ci n'a pas été établi en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais);
- une attestation par laquelle l'institution d'enseignement, qui a décerné le diplôme, fournit les renseignements suivants (pour autant que ces renseignements ne figurent pas dans le diplôme en question):

1. le nombre d'années d'études à accomplir normalement en vue de l'obtention du diplôme;
2. la rédaction d'un mémoire, était-elle requise pour l'obtention du diplôme ?
3. les connaissances et qualifications acquises, sur base desquelles ledit diplôme a été décerné;

- une traduction de cette attestation si celle-ci n'a pas été établie en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais).

7.3.2. *Le diplôme requis a été obtenu dans une autre langue que le français ou le néerlandais.*

- Le rôle linguistique auquel le candidat doit être affecté en application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative est en principe déterminé sur la base de la langue véhiculaire des études faites pour l'obtention du diplôme requis.

- Dès lors, si le diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation est requis (ou si le candidat présente un tel diplôme pour remplir les conditions de diplôme), le rôle linguistique est déterminé sur la base de la langue véhiculaire du cycle d'études dont le diplôme de fin d'études universitaires a donné accès au doctorat.

- Pour cette raison, le candidat ayant fait ses études dans une autre langue que le néerlandais doit avoir obtenu le certificat de connaissances linguistiques délivré par le SELOR, le Bureau de Sélection de l'Administration fédérale, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles (www.selor.be/fr/contact), certificat prouvant que le candidat a réussi l'examen linguistique se substituant au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique :

- test linguistique français – article 7, pour une fonction de niveau 1/A, si le candidat souhaite être affecté au rôle linguistique français;

7.3.3 *Si vous êtes déjà contractuel ou statutaire dans la fonction publique*

Dès son premier recrutement comme statutaire ou premier engagement comme contractuel dans la fonction publique, chaque agent est inscrit, de façon immuable, sur un rôle linguistique, le rôle français ou le rôle néerlandais. Le passage d'un rôle à l'autre est interdit, sauf en cas d'erreur manifeste lors de l'affectation.

Le fait de disposer d'un certificat de connaissance linguistique permettant de se substituer au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique ne permet pas de changer de rôle linguistique dans ce cas.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Plus d'informations sur le contenu de cet emploi peuvent être obtenues auprès de Dr. Ann Carine Vandaele (Email: ann-carine.vandaele@aeronomie.be).

9. PROCEDURE DE SELECTION.

- Parmi les candidatures recevables, le jury de l'établissement scientifique détermine les candidats qu'il estime être les plus aptes à exercer la fonction à pourvoir (5 candidats au maximum peuvent ainsi être sélectionnés).

- S'il l'estime nécessaire, le jury peut inviter les candidats à présenter toute épreuve complémentaire qu'il détermine en vue d'apprécier leurs aptitudes à exercer la fonction à pourvoir.

- Les candidats, ainsi retenus, sont ensuite invités à comparaître devant le jury pour une audition en vue de la fixation du classement des candidats.

- Ce classement ne deviendra définitif qu'après avoir été notifié aux candidats concernés et qu'ils aient eu la possibilité de porter plainte par rapport au classement, ainsi que de demander d'être entendus par le jury.

10. PROCEDURE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

10.1. Les candidatures doivent être introduites dans les 30 jours calendrier qui suivent la date de parution de cette vacance d'emploi au Moniteur belge.

Elles doivent être introduites par lettre recommandée adressée au *Service d'encadrement Personnel & Organisation, cellule "recrutements et sélections" du SPP Politique Scientifique, WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30 bte 7, 1000 Bruxelles.*

10.2. Le candidat doit indiquer explicitement dans sa candidature:

- l'emploi sollicité;
- l'adresse de correspondance; chaque modification de cette adresse doit être communiquée sans retard.

10.3. Documents à joindre à la candidature:

- un curriculum vitae complet et sincère;
- si le candidat a déjà effectué des activités scientifiques: des attestations justifiant celles-ci (attestations délivrées par les employeurs, autorités ayant octroyé des bourses, ...); pour être informé des renseignements à fournir: voir la note relative à l'octroi de l'ancienneté scientifique sur le site web du SPP Politique scientifique (www.belspo.be, rubrique "Offres d'emploi") ou demander la note par mail à l'adresse selections-selecties@belspo.be ;
- une copie du/ des diplôme(s) exigé(s);
- le candidat qui, en vue de satisfaire aux conditions de diplôme, présente un diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation, joindra en outre une copie du diplôme obtenu après avoir complété le cycle d'études universitaires ayant donné accès au doctorat;
- si ces diplômes, ou l'un d'eux, n'ont pas été établis en français, néerlandais, allemand ou en anglais, une traduction du diplôme/ des diplômes en question doit également être ajoutée au dossier introduit;
- une liste des travaux scientifiques éventuellement publiés;
- les renseignements et pièces visés ci-dessus sous le point 7.3.1., si le/ les diplôme(s) requis, obtenu(s) par le candidat, a/ ont été décerné(s) par un établissement d'enseignement autre qu'un établissement belge;
- le certificat de connaissances linguistiques dont question sous le point 7.3.2., au cas où ce certificat est requis ou que le candidat souhaite que son affectation à un rôle linguistique se fasse sur base de ce certificat.

10.4. Sont non-recevables: les candidatures ne respectant pas la procédure d'introduction ci-dessus.